

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2013

A une séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2013 à 8 h 30 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Gilles Léonard Luc Leblanc

formant quorum;

SONT ABSENTS :

Monsieur le Maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Lucie Régimbald Bélanger
Monsieur le conseiller	Claude Rodrigue

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le Greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Michel Lagacé pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 22^{ème} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2013 À 8 h 30 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Résultats des soumissions chargeuse, équipement de déneigement et souffleuse
3. Paiement de facture Landco construction réservoir Mont-Habitant
4. Parole au public
5. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 18^{ème} jour du mois de juillet 2013

Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

RÉSOLUTION 434-07-2013
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence de Monsieur le Maire et de Madame la mairesse suppléante;

ATTENDU L'article 328 de la *loi sur les Cités et Villes* qui stipule que les membres du conseil présents choisissent un des membres pour présider;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Monsieur le conseiller Normand Leroux préside la présente assemblée extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le conseiller Normand Leroux procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 435-07-2013 **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Résultats des soumissions chargeuse, équipement de déneigement et souffleuse
3. Paiement de facture Landco construction réservoir Mont-Habitant
4. Parole au public
5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 436-07-2013 **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :** **ACQUISITION CHARGEUSE,** **ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET SOUFFLEUSE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 19 juillet 2013 à 10 h 00 pour l'acquisition d'une chargeuse, d'équipement de déneigement et d'une souffleuse;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Nortrax Québec inc	388 699,43 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics en date du 19 juillet 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 384-2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Nortrax Québec inc au montant de 388 699,43 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'une chargeuse, d'équipement de déneigement et d'une souffleuse est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 437-07-2013
PAIEMENT DE FACTURE LANDCO
CONSTRUCTION RÉSERVOIR MONT-HABITANT

Cet item est retiré de l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 438-07-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Normand Patrice
Greffier

Normand Leroux
Président de l'assemblée